

COMMUNE DE QUISTINIC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU Mardi 12 Février 2019

Présents : Mme GUILBART Gisèle, Maire, M LE PEN Edouard, Mme PERNEL Anne-Marie, M LE GAL Denis, Mme FLOSS Marie, M FOUILLE Jean-Pierre, M THOMAZO Jean-Jacques, Mme THOMAZO Josiane, M PHILIPPE Thibault, M LE GALLOUDEC Yves , Mme LE PALLUD Hélène

Absentes excusées : Mme BASTIEN Barbara donne procuration à M FOUILLE Jean-Pierre, Mme CHEREL-LE DEM Anne.

Absent : M LOUVEL Anthony.

Secrétaire de séance : M LE GALLOUDEC Yves

SOMMAIRE

- *Projet de convention de mutualisation du socle topographique*
- *Tarifs mini-camp été 2019*
- *Tarifs concession emplacements cavurnes*
- *Droits d'entrée au Village de Poul Fetan*
- *Maîtrise d'oeuvre pour la construction du nouveau bâtiment d'accueil du Village de Poul Fetan*
- *Mise en vente de parcelles boisées communales : fixation du prix*
- *Construction d'une école en économie circulaire, à impact et énergie positifs : plan de financement*

Réf : 2019_001

Projet de convention de mutualisation du socle topographique

Monsieur Jean-Michel Bonhomme, Maire de Riantec et vice-président en charge du Système d'Information Géographique (SIG) a souhaité rencontrer les communes dès 2014 pour présenter d'une part l'équipe en charge du SIG et d'autre part, construire avec les communes un projet durable. L'élaboration de cette charte intercommunale et à présent cette convention sont le fruit d'un réel partenariat avec les services et les communes membres du territoire, guidé par une volonté partagée d'améliorer la connaissance du territoire, de partager des expériences, de répondre à des obligations réglementaires en identifiant les opportunités d'ouvertures des données et d'appréhender ensemble les usages des informations géographiques de demain.

Afin de répondre à ces enjeux et de constituer un socle commun mutualisé, source d'économies, le sous-groupe de travail « Plan de Corps de Rue Simplifié » (PCRS) du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG), a été mandaté pour définir une norme qui sera le standard d'échange à l'échelon national. Ce standard d'échange est entré en vigueur, lorsqu'il existe, depuis le décembre 2015. Il sera rendu obligatoire en 2026.

Cette coopération a donc pour objectif de mettre en place une organisation pour assister les collectivités et d'associer le plus grand nombre d'acteurs, dans la mise en œuvre opérationnelle de construction, de valorisation et de gestion d'un socle commune topographique. Il intègre l'ensemble du cycle des données y compris les contrôles pour les fiabiliser ainsi que les récolements après travaux pour l'enrichir.

Ce projet de convention comprend une mutualisation pour acquérir des images aériennes très haute définition répondant au standard national à 10 cm (convention cadre spécifique entre l'IGN, Lorient

Agglomération et Morbihan Energies) et un groupement de commande pour acheter au meilleur coût des données topographiques. Le contrôle fait partie intégrante du projet : il est indissociable pour des raisons qualitatives et juridiques (loi du 16 septembre 2003 non appliquée et incontournable aujourd'hui).

Les modalités financières sont dépendantes de l'effet volume qui aura un impact lors de la consultation à venir. Le projet va se construire petit à petit et sur la durée.

Cette co-construction est proposée pour enrichir et partager durablement les données géographiques du bien commun. La convention avec les exploitants de réseaux, les communes, les partenaires, sur le fond de plan est un enjeu pour demain. Ce sont des économies d'échelles, le développement d'autres usages et un service qui n'existait pas malgré les obligations réglementaires.

La présente convention porte sur les modalités de la coopération entre les acteurs pour construire, gérer, diffuser, partager, et mettre à jour un socle commun topographique dans le standard d'échange national.

Compte-tenu du projet de convention (joint en annexe), le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- approuve le projet de convention.
- donne son accord sur les modalités de la coopération entre les acteurs.
- autorise le Maire à signer ladite convention.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Edouard Le Pen souhaiterait connaître le coût pour la commune, les services de Lorient Agglomération en charge de ce dossier seront donc contactés pour avoir cette information.

Réf : 2019_002

Tarifs mini-camp été 2019

Madame Le Maire explique à l'assemblée que l'accueil de loisirs propose un mini-camp pour les enfants de 3 à 11 ans du 15 au 17 juillet à la Maison Marine à Sarzeau. Il convient donc de fixer le tarif de ce mini-camp en tenant compte du coût du transport et de l'hébergement en pension complète. Le quotient familial sera appliqué.

Il est donc proposé les tarifs suivants :

	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
Mini-camp	100€	80€	70€

Madame Le Maire rajoute que des réunions d'informations seront organisées par le service enfance-jeunesse, et que le centre de loisirs restera ouvert sur la commune pendant la durée du mini-camp pour les enfants qui n'y participeront pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- valide la mise en œuvre du mini-camp par le service enfance-jeunesse.
- d'appliquer les tarifs proposés, à savoir :

	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
Mini-camp	100€	80€	70€

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2019_003

Tarifs concession emplacements cavurnes

Madame Le Maire explique à l'assemblée que 8 cavurnes ont été réalisées en 2015 et qu'elles ont toutes été vendues. Elle propose de vendre directement les emplacements (1m²) et les familles auront à charge de construire les cavurnes. Il convient donc de fixer les tarifs des concessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- décide d'appliquer les tarifs suivants pour les concessions des cavurnes :
 - concession 30 ans d'1m² : 60.99€
 - concession 50 ans d'1m² : 150.26€
- dit que les emplacements vont être matérialisés par les services techniques communaux.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2019_004

Droits d'entrée au Village de Poul Fetan

Conformément aux termes du contrat passé entre la commune et la SARL La Compagnie du Blavet, organisme gestionnaire du Village de Poul Fetan, le Conseil Municipal doit entériner les tarifs d'accès au site proposés par la SARL La Compagnie du Blavet pour l'année 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **à la majorité par 11 voix pour, 1 abstention**, les tarifs suivants :

TYPES D'ENTREES	TARIFS
Adulte	11,50 €
Enfant (4 à 12 ans)	6,00 €
Tarif préférentiel Adulte	10,00 €
Forfait famille	
famille (2 adultes et 2 enfants)	30,00 €
famille (2 adultes et 3 enfants)	34,00 €
enfant supplémentaire au-delà de 3 : 4,50 €	
Passeport annuel (valable 1 an)	
Adulte	23,00 €
Enfant de 4 à 12 ans	12,00 €
Famille	60,00 €
Tarifs réduits	
Personne à mobilité réduite Adulte (remise 30%)	8,00 €
Personne à mobilité réduite Enfant (remise 30%)	4,00 €

Personne titulaire d'une carte d'invalidité	10,00 €
Groupe Adultes PRO*	
La demi-journée	9,40 €
Le matin encadré - visite apm libre	14,00 €
La journée avec restauration	36,00 €
Groupe Adultes *	
la demi -journée	9,80 €
le matin encadré - visite apm libre	14,40 €
la journée avec restauration	36,40 €
Groupe enfants **	
de 3 à 15 ans	
la journée avec atelier encadré	6,50 €
la journée en gestion libre avec jeux	5,00 €
la demi- journée	4,50 €
la journée encadrée mars et octobre	8,00 €

*Tarif groupe à partir de 15 adultes minimum

1 entrée gratuite + 1 gratuité chauffeur

**Tarif groupe à partir de 15 enfants minimum

1 entrée gratuite + 1 gratuité chauffeur

Gratuité pour :

Les enfants de moins de 4 ans

Les résidents de la Commune de QUISTINIC

(Résultat du vote : A la majorité, Pour : 11 - Contre : 0 - abstentions : 1)

Madame Le Maire expose l'analyse tarifaire réalisée et qui montre que les tarifs sont restés stables depuis 2015 et que les prix proposés restent inférieurs aux pratiques tarifaires des activités similaires et morbihannaises.

Le nouveau délégué va proposer de nouveaux développements pour la saison 2019, à savoir la création de 3 ateliers (démonstration de tournage sur bois, découverte des plantes et vieux remèdes, atelier de photographies anciennes avec visiteurs costumés), et 3 nouvelles expositions (la maison du tailleur, la maison meublée de Ti er minour, la maison du forgeron).

Réf : 2019_005

Maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau bâtiment d'accueil du Village de Poul Fetan

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été réalisée auprès de 3 cabinets d'architecte pour la maîtrise d'œuvre concernant la construction du nouveau bâtiment d'accueil du Village de Poul Fetan. Elle expose l'analyse des 3 propositions et indique que le choix s'est fait en concertation avec le nouveau délégué du site, la SARL Compagnie du Blavet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité, 11 voix pour et 1 abstention** :

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction du nouveau bâtiment d'accueil du Village de Poul Fetan au cabinet Devernay Architectes, pour un montant de 21 632.00 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

(Résultat du vote : A la majorité, Pour : 11 - Contre : 0 - abstentions : 1)

Yves le Galloudec s'interroge sur la prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre et des travaux qui vont être réalisés sur le site. Madame Le Maire explique que le Département et Lorient Agglomération sont partenaires pour toutes les opérations d'investissement à venir, à hauteur de 300 000.00€ et 210 000.00€ respectivement. Le commune portera administrativement les dossiers et travaillera en étroite collaboration avec le nouveau délégataire pour le suivi des différents travaux.

Réf : 2019_006

Mise en vente de parcelles boisées communales : fixation du prix

Madame Le Maire indique à l'assemblée que la commune est propriétaire de plusieurs parcelles boisées disséminées sur tout le territoire communal. Les services techniques ne peuvent pas entretenir toutes ces parcelles. Madame Le Maire propose donc de les inventorier et de les mettre en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- décide d'inventorier et de mettre en vente les parcelles boisées communales.
- fixe le prix de vente à 3000€ l'hectare.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Edouard Le Pen propose de faire un article dans le prochain bulletin municipal pour informer la population de cette mise en vente. Il existe des parcelles enclavées, il est proposé de contacter les propriétaires riverains.

Réf : 2019_007

Construction d'une école en économie circulaire, à impact et énergie positifs : plan de financement

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de valider le plan de financement, ci-après, du projet de construction d'une école en économie circulaire à impact et énergie positif :

Dépenses		Recettes		
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financeur	Montant (€)	%
Bâtiment	1 190 000.00	DSIL	400 000.00	26%
VRD	180 000.00	Intercommunalité	100 000.00	6.50%
Maîtrise d'œuvre	158 220.00	Conseil Départemental	150 000.00	10%
		Adème	100 000.00	6.50%
		Leader	50 000.00	3%
		CAF	50 000.00	3%
		Emprunt	500 000.00	33%
		Autofinancement	178 220.00	12%
TOTAL	1 528 220.00	TOTAL	1 528 220.00	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- valide le plan de financement du projet de construction d'une école en économie circulaire à impact et énergie positif.
- autorise Madame Le Maire à demander les subventions auprès des organismes et administrations susceptibles d'en accorder.
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Madame Le Maire indique que plusieurs ateliers et réunions ont eu lieu avec les parents d'élèves, les enseignants, la population, le personnel communal et les élus. L'esquisse a été présentée aux différents partenaires et a été validée. Le permis de construire sera déposé d'ici la fin du mois de février. L'appel d'offres pour la construction devrait être lancé avant l'été. Edouard Le Pen explique que l'ouverture des plis pour la construction de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers de Baud a eu lieu et que l'analyse des offres a fait apparaître un coût bien supérieur à l'estimatif. Il faudra donc être vigilant pour le marché de travaux de construction de l'école.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 1- Projet de construction d'une centrale hydraulique électrique sur la Blavet à l'écluse de Minazen par Xsea, société d'économie mixte (actionnaire majoritaire : Lorient Agglomération) :** ce projet consiste en l'installation d'une unité de production d'électricité avec un nouveau concept de vis sans fin à la place des systèmes à pales existant déjà sur le Blavet. Madame Le Maire et Denis Le Gal ont effectué un déplacement en Alsace pour visiter deux installations existantes et ainsi avoir les retours des élus et des associations de pêche locales. Les élus alsaciens sont très satisfaits de ces centrales hydrauliques, l'une d'elle permet d'alimenter les bâtiments communaux en électricité, et l'autre permet de contrôler les risques d'inondations. Les associations de pêche ont constaté un taux de mortalité des poissons d'environ 3% contre 20% pour les systèmes à pales. Ce projet devra recevoir en premier lieu l'aval des communes concernées, à savoir Quistinic et Languidic, mais aussi de la Région, compétente en ce qui concerne les voies navigables, et Lorient Agglomération. Actuellement, les représentants de l'association de pêcheurs sont opposés au projet car ils craignent, notamment, une augmentation de la mortalité des poissons. Yves Le Galloudec s'interroge sur la pertinence d'implanter cette structure sur le site de Minazen, lieu très prisé par la population pendant la période estivale. Denis Le Gal précise que l'installation n'est pas bruyante et que l'aspect extérieur en bois permet à la structure de « se fondre » dans son environnement. Le projet sera soumis à délibération du conseil municipal courant 2019.
- 2- Collectif « Nous toutes 56 » :** Madame Le Maire et Jean-Pierre Fouillé ont rencontré fin décembre le collectif qui intervient auprès des femmes victimes de violences conjugales pour leur offrir un lieu d'accueil, d'écoute et d'informations. Le collectif disposait de plusieurs locaux dont 1 à Lorient et 1 à Vannes. Cependant, ils ne disposent plus que d'un seul local depuis 2017 suite à la baisse des aides financières de l'Etat, de la Région et de la CAF. Les permanences ont donc été réduites, les militantes alertent les collectivités et leurs demandent un soutien financier et un local. Les élus de Quistinic décident de créer un groupe de référents sur la commune (Jean-Pierre Fouillé, Thibault Philippe, Marie Floss référente pour le CCAS et Anne-Marie Pernel), Jean-Pierre Fouillé les contactera pour les informer et leur proposer de déposer une demande de subvention auprès de la mairie. Un article sera écrit pour le site internet et le prochain bulletin municipal.
- 3- Calendrier des fêtes :** 17/02 à la mairie (salle du conseil municipal) : réunion d'informations pour un projet de GFA organisée par la Pause Café. 22/02 à partir de 17h30 à la salle polyvalente : accueil des nouveaux arrivants, des bébés et des médaillés sportifs + forum des associations. 03/03 à 12h00 à la salle polyvalente : pot au feu du club des aînés. 10/03 à 12h30 à la salle polyvalente : repas des

chasseurs. 16/03 à la salle polyvalente : soirée à thème organisée par l'amicale laïque. 23/03 à l'école Sainte-Thérèse : couscous à emporter. 23/03 à la mairie (salle du conseil municipal) : assemblée générale de la FNATH. 24/03 à la salle polyvalente : fest dei organisé par l'ACLK. Du 20 au 30/03 la semaine sans pesticide : diverses animations organisées par le CAB, l'amicale laïque, les vieilles pierres, l'école du Chat Perché et les services techniques, en collaboration avec Lorient Agglomération.

- 4- Madame Le Maire rappelle que **le cahier de doléances** est toujours ouvert et que chacun, élu et citoyen, peut y déposer ses remarques, réflexions, suggestions qui seront transmises par la suite au représentant de l'Etat.
-

Fin de la séance : 20h35